



MISEREOR
IHR HILFSWERK



Séminaire international sur les semences

Thème : Semences, Enjeux et Approches

07 au 11 Octobre 2019



Hôtel de Dapaong, Togo

Av de la chance, 7BP : 12472 Lomé 7 Tél : 22 25 92 16 <http://www.inadesformation.net> / www.facebook.com/inadesformationtg

Reconnaissance juridique et renforcement des systèmes semenciers paysans !

Avec cet appel majeur dans leur "Déclaration de Dapaong", les paysans et paysannes ouest-africains et les représentants des organisations non gouvernementales s'adressent à leurs gouvernements nationaux. Des débats sont actuellement en cours dans les parlements sur l'adaptation des lois nationales sur les semences aux normes de la Communauté économique ouest-africaine (CEDEAO). Ces normes risquent de marginaliser les semences paysannes. Plus de 80 % des semences semées dans les champs sont des semences paysannes rurales adaptées de manière optimale au sol et au climat.

La Déclaration de Dapaong est le résultat d'un séminaire initié par MISEREOR intitulé "Semences - enjeux et approches", qui s'est tenu du 7 au 11 octobre 2019 à Dapaong dans le nord du Togo avec environ 40 participants de cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Togo), la moitié des participants étant des agronomes des organisations partenaires de MISEREOR et l'autre moitié des agriculteurs et agricultrices.



Un large éventail de sujets a été abordé, notamment l'intérêt accru pour l'Afrique et son potentiel commercial, les tendances internationales dans le secteur des semences et les initiatives législatives en cours dans les pays membres de la Communauté économique ouest-africaine. Les discussions ont porté sur les expériences avec des variétés de semences dites améliorées issues de la recherche par rapport aux semences paysannes, qui sont continuellement améliorées par les agriculteurs et agricultrices. Le rôle important joué par les variétés population dans le contexte d'une variabilité

climatique accrue, en particulier dans les pays du Sahel, a été abordé plus particulièrement. En outre, les participants ont discuté des obstacles et des problèmes des systèmes semenciers existants dans les pays africains et des pratiques de sélection des variétés.

Les nombreuses discussions ont fait ressortir ce qui suit :



Au lieu de renforcer les systèmes semenciers paysans, les gouvernements se concentrent sur les concepts de "révolution verte" et de variétés à haut rendement. Notamment pour les pays du Sahel, une telle orientation de la politique agricole et du secteur des semences semble particulièrement douteuse.

Les systèmes semenciers nationaux existants produisent des semences dites améliorées souvent peu adaptées aux contextes agro-écologiques spécifiques et aux possibilités des agriculteurs et agricultrices. Les sols de leurs champs présentent parfois de grandes différences de fertilité (microvariabilité des sols). Dans ce contexte, les semences paysannes, qui sont continuellement sélectionnées par les agriculteurs et agricultrices, se concentrent avant tout sur la sécurité des rendements.

Dans le cas des semences dites améliorées, la recherche se concentre trop sur l'augmentation des rendements, qui ne peut toutefois être obtenue qu'avec des taux d'engrais élevés. Ces engrais sont souvent indisponibles et, si accessibles, les agriculteurs et agricultrices sont souvent obligés d'emprunter à des taux d'intérêt élevés. Ce type d'opération est souvent économiquement non rentable.



En outre, les agriculteurs et agricultrices peuvent rarement produire dans des conditions de production optimales, mais sont confrontés à de fortes fluctuations des précipitations, à une mauvaise répartition saisonnière des précipitations et à de plus longues poches de sécheresse, d'où leur motivation de réduire les risques.

La réorganisation du secteur des semences dans les pays de la CEDEAO suit les normes de l'UPOV 91 et s'appuie sur des procédures développées par des pays occidentaux pour les homologations des semences pour les marchés. Seules les semences qui répondent aux critères DUS peuvent être homologuées. Par conséquent, les semences doivent être distinctes, homogènes (= uniformes) et stables. Dans leur orientation, ces semences reposent donc sur des caractéristiques totalement contraires à celles des variétés paysannes, appelées semences population. Ces dernières cherchent délibérément à ne pas restreindre la diversité génétique afin de minimiser les risques de production dans des conditions hautement variables. L'homologation des semences paysannes est donc rendue impossible par les nouvelles lois sur les semences. Les semences paysannes ne figurent donc pas dans les catalogues nationaux de semences et ne doivent donc pas être mises sur le marché.

Les systèmes semenciers des agriculteurs et agricultrices ne sont donc pas seulement marginalisés, leur droit de produire, stocker, échanger et vendre des semences, tel que stipulé à l'article 9 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ou TIRPAA, est compromis, dans le pire des cas criminalisé. Et ceci, malgré le fait que les semences paysannes deviendront encore plus importantes à l'avenir dans la mesure où la variabilité du climat augmente suite au changement climatique.

De nombreux agriculteurs et agricultrices des pays d'Afrique de l'Ouest y voient une fausse piste (voir la Déclaration de Dapaong ci-dessous). Selon eux, ni les conditions spécifiques des pays du Sahel ni les besoins des agriculteurs et agricultrices ne sont prises en compte dans les réformes juridiques. Notamment dans les pays d'Afrique de l'Ouest où, jusqu'à présent, presque aucune entreprise nationale n'a pu s'établir en tant qu'obteneur aux côtés des structures étatiques, les droits des multinationales semencières sont renforcés, aux dépens des agriculteurs et agricultrices.



Déclaration de Dapaong du 11 octobre 2019 et les demandes et recommandations des participants du séminaire organisé par MISEREOR au Togo



MISEREOR
IHR HILFSWERK

Déclaration du Séminaire sous régional sur les semences « Semences – Enjeux – Approches » Dapaong du 07 au 11 Octobre 2019

Nous, paysans et paysannes, représentants d'organisations paysannes et ONG venant du Burkina, Mali, Niger, Bénin et Togo, se sont retrouvés à Dapaong pour un séminaire sur le thème « semences – enjeux et approches ». L'objectif principal de ce séminaire



est de mieux cerner les enjeux des semences dans un contexte socio-économique et politico-institutionnel afin de dégager des recommandations pour la mise en place ou le renforcement des initiatives, approches et expériences pratiques liées à ladite question.

➤ **Constats :**

- Les semences paysannes sont d'origine végétale, animale ou issues de la biodiversité non cultivée. Elles incluent les semences traditionnelles et locales. Elles sont nos ressources pour l'agriculture et l'alimentation. Elles constituent notre patrimoine précieux et vivant à conserver pour toutes nos générations futures ;
- Aujourd'hui le système semencier conventionnel reconnu se base principalement sur les critères de l'industrie semencière pour définir ce que c'est qu'une bonne semence ;
- C'est ainsi que nos semences paysannes sont relayées au niveau « informel », comme « semences traditionnelles » dans lesquelles la recherche moderne et l'industrie veulent continuer de puiser pour leurs semences privatisées ;

- Ce système conventionnel engage nous, paysans et paysannes, dans un cercle vicieux d'endettement qui finit dans la plupart des cas à nous priver de nos terres, à nous rendre dépendant des marchands semenciers détruisant ainsi notre biodiversité,
- Favorisés, par les lois sous régionales et nationales sur le commerce des semences, la propriété intellectuelle sur le vivant et avec une recherche en faveur des grandes firmes, les semences paysannes sont menacées à disparaître sans combat organisé des paysans.

➤ **Nous réaffirmons**

Pourtant nos semences paysannes sont celles d'hier, d'aujourd'hui et de demain, notre patrimoine et elles sont fondamentales pour notre souveraineté alimentaire. Elles représentent la solution pour la résilience de nos populations et un développement durable car :

- Elles sont librement reproductibles et grâce à nos pratiques et savoirs faire, nous pouvons les sélectionner et les adapter en les ressemant chaque année dans nos champs ;
- Grâce à leur diversité, elles évoluent et s'adaptent à nos besoins, à nos champs, à nos techniques ;
- Nos systèmes semenciers paysans peuvent gérer leur diversité selon des règles collectives propres à nos organisations. Ce qui rend même les plus petits producteurs/trices autonomes ;
- Aujourd'hui, avec les effets du changement climatique, elles sont encore plus essentielles pour nos pratiques en agroécologie paysanne et nos systèmes alimentaires diversifiés, sains et nourriciers.

➤ **Recommandations**

A cet effet nous, participants au séminaire « Semences - Enjeux et approches » nous recommandons :

• **A l'endroit de nos Etats**

1. Reconnaissance des semences paysannes dans les différentes lois semencières et Agricoles de nos pays et au-delà la loi semencière sous régionale (CEDEAO),
2. Reconnaissance du système semencier paysan dans les lois semencières et Politiques Agricoles,
3. Financer des mesures de consolidation et de la sauvegarde de la semence paysanne
4. Assurer la mise en œuvre de l'article 9 du TIRPAA assurant la libre production, libre échange vente des semences paysannes

5. Mettre en place une Politique Agricole qui répond aux contraintes et problèmes des petites exploitations agricoles et qui est en faveur à les faire évoluer sur le plan économique et sociale ;
6. De mettre en place des lois qui refusent les OGM dans nos territoires

- **A l'endroit des ONG, Associations de développement, organisations de la Société Civile, partenaires financiers et techniques nous recommandons de :**

1. Renforcer les plaidoyers et le lobbying auprès des décideurs sur la reconnaissance des droits des paysans aux semences et la protection des semences paysannes ;
2. Multiplier les actions de sensibilisation et l'organisation des paysannes en vue de les mobiliser pour défendre leur patrimoine (les semences) ;
3. Formaliser les COASP pays ;
4. Vulgariser les différents textes législatifs et réglementaires sur les semences
5. Mettre en commun les approches ;
6. Travailler à la mise en place d'un catalogue des semences paysannes et une méthodologie de protection des semences paysannes de la biopiraterie ;
7. Influencer les décideurs politiques et les autorités administratives pour des politiques et lois en faveur des semences paysannes ;
8. Promouvoir l'économie locale à travers l'organisation du marché des produits agroécologiques issus de semences paysannes
9. Soutenir les organisations paysannes pour promouvoir l'économie locale à travers l'organisation du marché des produits agro écologiques issus de semences paysannes.

- **A l'endroit des paysans et des paysannes**

1. S'organiser et s'engager pour la défense de leur patrimoine (les semences) ;
2. Valoriser et produire les semences paysannes pour une autonomie semencière et alimentaire ;
3. Revaloriser les techniques et les produits traditionnels de conservation des semences paysannes ;
4. Protéger et valoriser leur environnement (terre, eau, faune et flore...) avec des pratiques agroécologiques ;
5. Partager et échanger leurs savoir-faire paysans pour faire vivre la biodiversité Agricole ;
6. Consommer et inciter à la consommation des produits locaux pour une bonne santé et l'amélioration de l'économie rurale ;
7. Défendre leurs droits de valoriser, échanger, partager, donner ou vendre nos semences paysannes ;

8. S'allier aux luttes contre l'accaparement des terres, de l'eau et des ressources naturelles.

Fait à Dapaong 11 Octobre 2019

Les organisations étant présentes et signataires :

Togo

- Inades Formation
- UOPC Tigba-man de Sissiak
- Coopérative IMLI préfecture

Amou

- UOPC Moyème Doukpergou
- AREJ
- Coopérative Agro-bio Savanes

Niger

- CADEV Maradi
- Organisation Paysanne ALAD
- AcSSA/ Afrique Verte
- CESAO PRN
- Fédération des producteurs

Inganci IRI Dakoro

Burkina

- Inades Formation
- SCCF Caritas Burkina
- PRCASA / OCADES Koudougou
- OCADES/ SED Dori
- OCADES/ SED Manga
- UFC Dori
- Coopérative maraîchère Piaréga du Diocèse de Koudougou
- Groupement maraîcher « WAARDI
- DJAM » Djomga - Dori

Mali

- Femmes Rurales du Mali/ Cercle de Koro
- ADAF Gallè
- UAVES/CAPROSET
- PAMPAD/Caritas
- BEDE

Benin

- ORAD

Auteur et contact:

Sabine Dorlöchter

Sulser Sociologue et Géographe (Dr. rer. nat.)

Chargée développement rural

Division d'Afrique / Moyen Orient sabine.dorloechtersulser@misereor.de